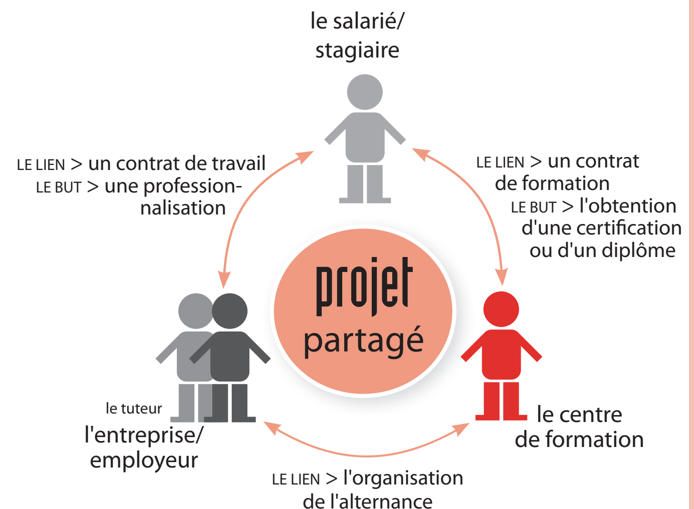
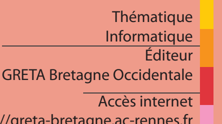
Le Contrat Pro, **facilitateur d'embauche**

Le recrutement d'un nouveau collaborateur est une démarche souvent complexe et longue pour un dirigeant d'entreprise. Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui propose des conditions d'embauche souples. Il permet de former une personne aux besoins spéciques de l'entreprise et d'apprécier, au fil du parcours, la montée en compétences du nouveau salarié. Nous vous accompagnons dans la procédure de recrutement et tout au long de la formation.



+ d'infos sur le contrat Pro ?
Consultez notre plaquette explicative "le contrat Pro, mode d'emploi !"
http://greta-bretagne.ac-rennes.fr



LES 5 ATOUTS DU CONTRAT PRO

> Financement de la formation par l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé).

> Rémunération variable en fonction de l'âge et du niveau d'études du salarié

> Pas d'incidence sur le calcul de l'effectif

> Possibilité d'embaucher en CDD ou CDI

> Aides financières et exonérations

LES AIDES

> Exonération de certaines cotisations patronales (ci-dessous)

> Une aide forfaitaire à l'employeur (AFE) est versée pour toute embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans en contrat de profes-sionnalisation. Elle est plafonnée à 2000 €.

> Une aide (jusqu'à 2 000 €) sera versée pour toute embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans en contrat de professionnalisation.

> Une dispense de versement de la prime de précarité (CDD).

> Des aides complémentaires de l'Age-fiph pour l'embauche d'une personne en situation de handicap.

Exonération de certaines cotisations patronales :

> Lors du recrutement d'un jeune de 18 à 26 ans : «Zéro charges TPE*», exonération totale des cotisations et contributions pendant 1 an pour les entreprises de moins de 10 salariés.

> Lors du recrutement d'un salarié de 16 à 44 ans, l'exonération dégressive dite «réduction Fillon» s'applique sur les cotisations de Sécurité Sociale (pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC).

> Lors du recrutement d'un demandeur d'emploi âgé de plus de 45 ans, l'entreprise bénécie, jusqu'à la n du contrat de professionnalisation, d'une exonération totale des cotisations (environ 400 € par mois pour un salaire égal au SMIC 35 h).

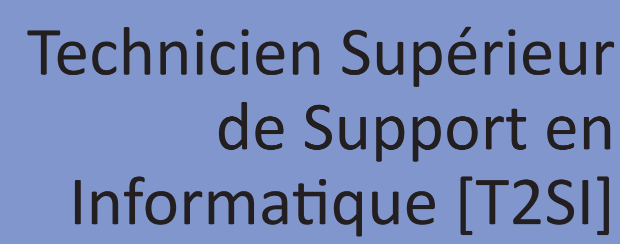


Thématique
Informatique
Éditeur
GRETA Bretagne Occidentale
Accès internet
http://greta-bretagne.ac-rennes.fr
Date de création
mars-15
Indice 01



de Bretagne
Occidentale
Greta

Informatique - numérique



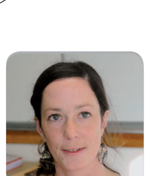
Technicien Supérieur de Support en Informatique [T2SI]

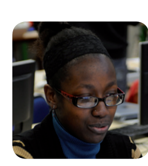
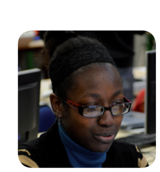
contrat pro

- Architecture matérielle des systèmes informatiques
- Architecture logicielle des systèmes informatiques
- Actions professionnelles
- Anglais
- Accompagnement vers l'emploi










Intervenir et assister en centre de services sur l'environnement de travail utilisateur

• Gérer les incidents et les problèmes
• Configurer et mettre à jour un poste de travail informatique
• Configurer la connexion physique et logique du poste de travail
• Assister les utilisateurs
• Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique

Intervenir et assurer le support sur les systèmes et les réseaux informatiques

• Intervenir sur une infrastructure de réseau TCP/IP
• Intervenir sur une infrastructure de réseau sécurisé
• Administrer et dépanner un serveur
• Intervenir sur un service d'annuaire de réseau
• Automatiser des tâches à l'aide de scripts
• Déployer des postes de travail sur un réseau d'entreprise

Intervenir et assurer le support sur les serveurs d'applications

• Utiliser un outil de gestion d'environnements virtuels
• Intervenir sur un serveur de clients légers
• Intervenir sur un système de messagerie informatique
• Intervenir sur une architecture n-tiers
• Suivre les indicateurs de qualité de service et la relation client
• Assurer sa veille technologique en informatique



> Culture technologique indispensable
> Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV



Validation : Titre professionnel Technicien supérieur de Supports en Informatique

Durée : 791 heures en centre - 2310 heures en entreprise

Dates : d'octobre 2015 à juin 2017

Des plateaux techniques et une équipe de professionnels

■ Nos compétences pédagogiques : des professionnels de l'informatique et du numérique ayant une très bonne connaissance du secteur et des entreprises

■ Nos recrutements : informations collectives, entretiens, tests de positionnement, soutien à la recherche d'entreprise dans le cadre du contrat de professionnalisation

Nous contacter

Agence de développement de Morlaix
10 rue Guy Le Norman - BP 1714
29671 MORLAIX Cedex
T 02 98 88 60 87 greta.agmorlaix@ac-rennes.fr

Sessions 2013/2014
BTS SIO : 92% de réussite
Titre TAI : 88% de réussite





Nos ateliers : du matériel informatique adapté, des logiciels professionnels
Modalités pédagogiques : Cours collectifs, TP sur équipements informatiques et réseaux, alternance centre/entreprise